



Non-présentation de petits-enfants

Par **verso**, le **25/10/2013** à **18:59**

Bonsoir,
Malgré plusieurs e-mails envoyés à mon fils lui demandant de pouvoir voir et recevoir mes 2 petits-enfants (ce sont des bébés), celui-ci ne me répond pas. L'un est né en 2011 l'autre en 2013.
Il m'envoie seulement des photos.

Que faire ?

Par **JuLx64**, le **25/10/2013** à **21:44**

Commencer par vous poser de sérieuses questions sur votre relation avec votre fils, avant d'entamer une procédure longue, coûteuse, incertaine, et qui ne ferait probablement qu'envenimer les choses.

Par **verso**, le **25/10/2013** à **21:53**

JuLx64
Merci. J'attends une réponse concrète sur la démarche à suivre....
On n'en est pas à l'engagement d'une procédure pour non présentation de petits-enfants

Par **JuLx64**, le **25/10/2013** à **23:12**

Donc si vous n'en êtes pas à la procédure, il n'y a aucune démarche particulière à suivre...

Par **youris**, le **25/10/2013** à **23:21**

bjr,
votre fils interdit-il formellement toutes relations avec vos petits enfants ?
vous donnent des raisons sur son attitude ?
cdt

Par **verso**, le **25/10/2013** à **23:30**

Bonsoir Youris,

Il n'interdit pas formellement. Il envoie des photos des enfants mais ne répond pas quand je lui demande avec insistance de voir mes petits-enfants. Il n'y a pas de refus formel! Sur l'absence de relations avec lui, l s'est plusieurs fois référé à des propos désobligeants à son égard que j'aurais tenu.

je connais la source de ces propos. C'est de la diffamation. Je souhaite avoir des relations suivies avec mes deux petits-enfants, c'est tout simple, pour moi.

Merci de vos conseils sur ce qu'il y a lieu de faire

Par **youris**, le **26/10/2013** à **00:29**

bjr,

vous vous rendez chez lui et demandez à voir vos petits enfants.

en cas de refus réitéré, vous demandez par le jaf le droit de voir vos petits enfants.

cdt